



Formation en vue du contrôle des connaissances et du savoir-faire Travail en hauteur

La formation travail en hauteur constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de formation, contrôle des connaissances et du savoir-faire et à la réglementation en vigueur.

L'OBJECTIF DE LA FORMATION POUR LE STAGIAIRE

- > Lui apporter les connaissances nécessaires à l'utilisation du harnais de travail et des systèmes contre les chutes de hauteur sur poste de travail équipé de systèmes antichute
- > l'aider dans la progression et l'évolution en sécurité pour les accès et travaux en hauteur sur site équipé disposant de points d'ancrages identifiés et/ou de systèmes antichute (lignes de vies, rails, ancres, enrouleur antichute) et non équipés
- > lui communiquer les informations relatives aux risques ,
- > lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

PUBLIC CONCERNÉ

- > Toutes les personnes utilisant des EPI contre les chutes de hauteur pour des accès et travaux en hauteur

PRÉREQUIS

- > Savoir lire et écrire le français.
- > Aptitude médicale favorable de la médecine du travail au travail en hauteur.
- > Avoir 18 ans
- > Être équipé de chaussures de sécurité, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Formation théorique en salle dans l'un de nos centres.
- > Réalisation pratiques sur un plateau technique adapté.
- > Animation de la formation par des formateurs certifiés.

DURÉE

7 heures

VALIDITÉ

5 ans

MODALITÉS D'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA FORMATION

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur ecarpentier@kiloutou.fr ou au 03 59 56 54 00. Vous pouvez également contacter nos partenaires de l'AGEFIPH au 0 800 11 10 09

Retrouvez toutes les informations sur www.kiloutou-formation.fr ou contactez-nous au 01 58 42 41 72





PROGRAMME DE LA FORMATION PERMETTANT D'AVOIR LES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET LE SAVOIR- FAIRE PRATIQUE

- **Connaissances théoriques (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)**
 - Savoir identifier les situations de travail en hauteur
 - Connaître la réglementation du travail en hauteur
 - Savoir vérifier et porter un harnais antichute
 - Reconnaître particulièrement les ancrages
- **Savoir-faire pratique (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)**
 - Savoir vérifier et utiliser les liaisons antichute et les ancrages
 - Savoir se déplacer en sécurité avec les EPI contre les chutes de hauteur
 - Installer et reconnaître des ancrages EN 795
 - Installer des cordes verticales afin d'utiliser un système antichute mobile
 - Installer des cordes horizontales EN 795 (ligne de vie provisoire)

LES EVALUATIONS D'ACQUIS

Les **épreuves théoriques** permettent d'évaluer les connaissances et acquis du stagiaire travail en hauteur (durée : 1 h).

Les **épreuves pratiques** permettent d'évaluer le savoir-faire du candidat en situation de travail en hauteur (durée : 1h).

FIN DE LA FORMATION

En cas de réussite du stagiaire aux épreuves théoriques et pratiques, l'organisme lui délivre une attestation de réussite prouvant qu'il a passé les évaluations avec succès.

